



Vente maison - comment procéder?(divorce non prononcé)

Par **spongex59**, le **05/11/2012** à **11:27**

Bonjour,

Je désire racheter la maison de mon père.

Ma mère a quitté le foyer en 1994 (marié sous la communauté des biens en 1981), pas de main courante lorsqu'elle a quitté le domicile conjugal, mais une procédure de divorce entamée non aboutie.

J'ai plusieurs questions :

-Devons-nous obligatoirement avoir l'accord de ma mère pour porcéder à la vente de la maison? (ma soeur, mon père et moi sommes d'accord pour cette vente)

-Ma mère peut-t-elle réclamer la moitié du prix de la vente de la maison?

-Mon père peut-t-il fixer le prix de la maison lui-même et à sa convenance?

Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **05/11/2012** à **12:12**

Bonjour,

Vos parents en sont pas divorcés. Si cette maison a été achetée durant leur mariage, votre mère peut, soit refuser la vente, soit réclamer la moitié du prix de vente.

Votre père et votre mère, peuvent fixer eux-mêmes le prix de vente de ce bien.